

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 20250707DE07

Objet : Création d'un marché communal hebdomadaire de producteurs et artisans locaux sur la place de la Mairie

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet 2025 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire de Reyrieux.

Date de la convocation :

1^{er} juillet 2025

Date d'affichage :

1^{er} juillet 2025

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Pouvoirs : 09

Votants : 27

Présents :

Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Mylène GRECO, Jean-Jacques DUMONT, Lorédana MARION, Jacques BERGERET, Catherine VIGNON, Jean-Luc MASSON, Eric MONFRAY, Pascal GONALONS, Myriam COLLET, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN, Gérard ROY

Absents ayant remis un pouvoir :

Gilles DEMAISON	donne pouvoir à Jean-Luc MASSON
Eric LARDENOIS	donne pouvoir à Catherine VIGNON
Annie DAYET	donne pouvoir à Eric MONFRAY
Laurent GOUDARD	donne pouvoir à Emmanuel MARPAUX
Sandrine BEHEM	donne pouvoir à Mylène GRECO
Murielle STOUFF	donne pouvoir à Myriam COLLET
Marie-Chantal PESERY	donne pouvoir à Alexandre RUIZ
Carole ROUE	donne pouvoir à Catherine VALLIN
Guillaume LEFEBVRE	donne pouvoir à Cécile BAUDOUX

Absents excusés :

néant

Secrétaire de Séance :

Gérard ROY

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2224-18 et L.2122-21 relatifs à la création et à l'organisation des marchés,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques relatif à l'occupation privative du domaine public communal à des fins commerciales,

VU la création d'une régie municipale pour la perception des redevances afférentes au marché,

VU la séance en date du 3 juin 2025 de la commission Aménagement du Territoire et Cadre de Vie,

VU la présentation du projet de marché en réunion avec les commerçants en date du 19 mai 2025,

VU l'avis favorable en date du 20 juin 2025 du syndicat des commerçants non sédentaires de l'Ain, du Jura et des départements limitrophes,

VU le plan du marché annexé à la présente délibération, précisant la répartition en trois secteurs fonctionnels sur la place de la Mairie.

Dans le cadre de sa politique d'aménagement du cœur du village et de soutien à l'économie de proximité, la commune de Reyrieux souhaite mettre en place un marché hebdomadaire afin d'offrir aux habitants un accès régulier à une offre alimentaire de qualité tout en renforçant l'attractivité commerciale et la vitalité du centre.

Afin de projeter l'intérêt de ce marché, un sondage a été diffusé en 2024 auprès de la population. Les résultats présentés dans le bulletin municipal début 2025 ont confirmé une demande significative pour une offre de produits locaux de qualité à une fréquence hebdomadaire, de préférence le week-end.

L'intention portée par la commune est de structurer une offre complémentaire de celle des commerces sédentaires.

Une priorité sera accordée aux exposants alimentaires (maraîchers, producteurs de fromages ou encore bouchers, volaillers et charcutiers). Cette approche n'exclut pas l'accueil d'autres types d'activités artisanales ou de petite restauration ainsi que la maroquinerie.

Parallèlement, plusieurs commerçants non sédentaires ont été directement sollicités et des échanges ont également eu lieu avec la fédération des marchés de France pour mieux cerner les conditions de faisabilité technique, opérationnelle et juridique.

Le marché sera organisé le dimanche matin, de 8h à 13h et se tiendra toute l'année.

L'emprise principale du marché s'étendra sur 401 m², répartis entre une zone permanente dédiée aux exposants permanents (environ 270 m²) et une zone affectée aux passagers (131 m²). Une troisième zone, d'une superficie de 117 m², sera mobilisable hors usage associatif en période de forte affluence.

Le plan d'implantation annexé à la présente délibération précise la répartition des espaces et l'aménagement du périmètre (barrières, jonctions électriques ou encore zones de circulation piétonne).

Les modalités techniques tiennent compte des exigences en matière de sécurité, d'accessibilité et de branchements réseaux.

La supervision politique sera assurée par le conseiller municipal délégué à l'économie locale.

Les exposants seront sélectionnés sur dossier avec une phase de candidature lancée à compter de l'approbation de la présente délibération. Une priorité sera donnée aux candidats présentant une régularité d'installation, une complémentarité de l'offre et une présence locale. Pour les passagers, une grille de priorisation intégrant l'ancienneté et l'assiduité est prévue.

Le projet transmis au syndicat des commerçants non sédentaires a reçu un avis favorable.

Le lancement officiel du marché est prévu le dimanche 7 septembre 2025.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** la création d'un marché communal hebdomadaire qui se tiendra tous les dimanches matin, sur la place de la Mairie ;
- **PRENDRE CONNAISSANCE** du lancement à compter du 7 septembre 2025 ;
- **CHARGER** Madame le Maire et le conseiller délégué au commerce, ou leur représentant de la mise en œuvre des démarches en lien avec la présente délibération.
-

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée :

POUR : 27
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

- **APPROUVE** la création d'un marché communal hebdomadaire qui se tiendra tous les dimanches matin, sur la place de la Mairie ;
- **PREND CONNAISSANCE** du lancement à compter du 7 septembre 2025 :
- **CHARGE** Madame le Maire et le conseil délégué au commerce, ou leur représentant de la mise en œuvre des démarches en lien avec la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 7 juillet 2025

Le secrétaire de séance
Gérard ROY



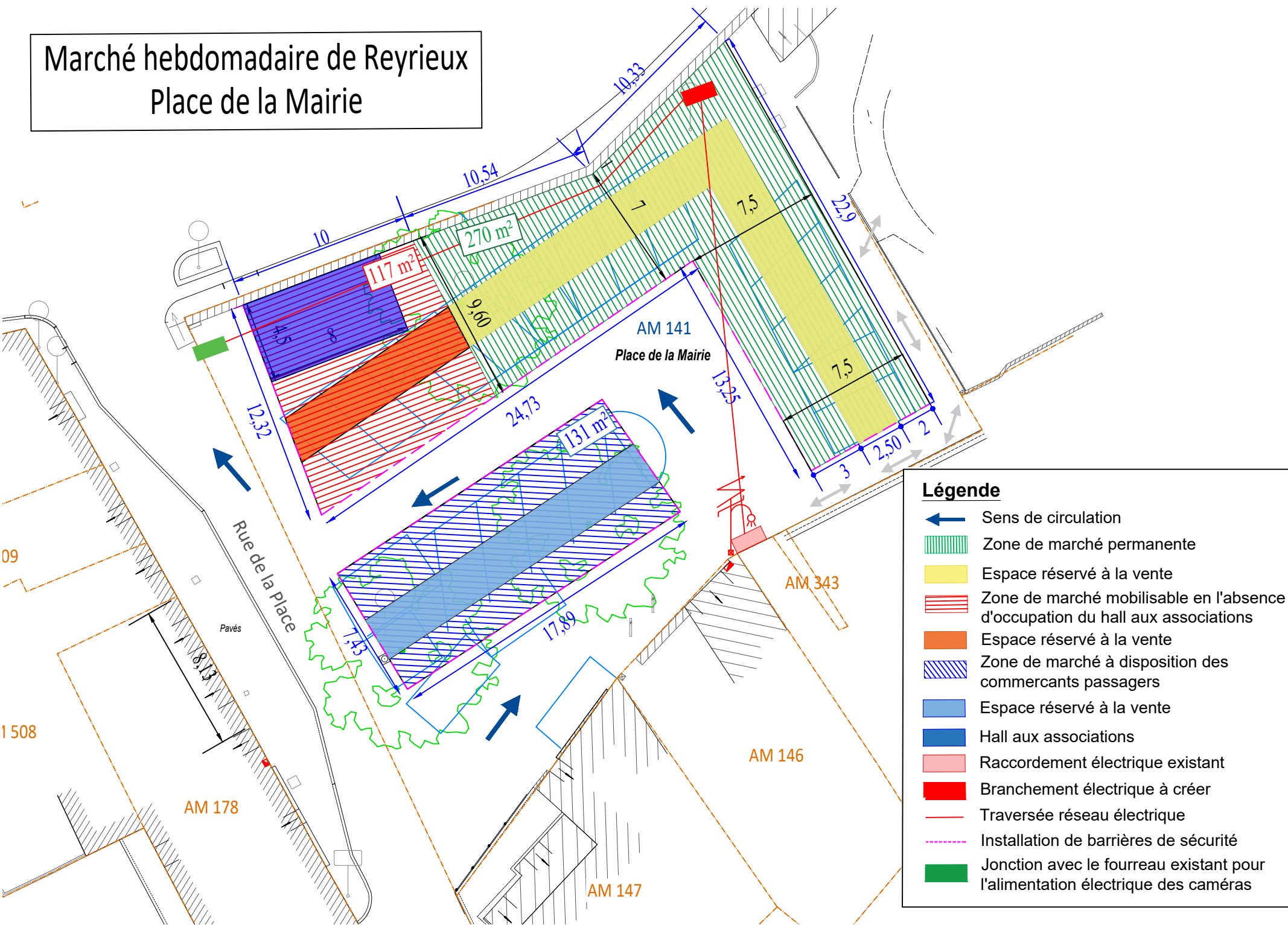
Le Maire
Carole BONTEMPS-HESDIN




Acte	certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le	et de sa publication le
001-210103222-20250707- 20250707DE07-DE	8 juillet 2025	8 juillet 2025

Marché hebdomadaire de Reyrieux

Place de la Mairie



ROUSSEAU Isabelle
Présidente du Syndicat Ain, Jura et limitrophes
77, Impasse des Sonnaillies
01150 LAGNIEU

Madame Carole BONTEMPS-HESDIN
Maire de Reyrieux
105, Grande Rue
01600 REYRIEUX

Objet : Réponse à votre demande d'avis

Le 20 juin 2025

Madame le Maire,

Je fais suite à votre correspondance, aux termes de laquelle, conformément aux dispositions de l'Article L.2224- 18 du CGCT, vous soumettez à notre avis, le projet de la municipalité de créer un marché, le dimanche matin, sur le territoire de votre commune, le montant des droits de place que vous envisagez d'appliquer aux étaliers, ainsi que le projet d'arrêté portant règlement du marché.

Considérant que le marché accueillera à la fois des alimentaires, des manufacturés, des producteurs etc et que des emplacements seront réservés pour les passagers, je suis très satisfaite de cette initiative, d'autant qu'elle apportera, de surcroît, un service à vos administrés.

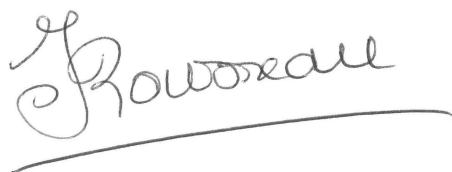
En ce qui concerne les droits de place, leur montant n'est pas excessif, et je les valide, tout rappelant qu'il s'agit d'une création, et que le prix doit rester attractif

Je vous prie également de trouver en PJ les observations que je formule après étude du projet d'Arrêté qui porte règlement du marché

Je vous remercie pour l'intérêt que vous leur réserverez, tout en vous informant que je reste à votre disposition, pour répondre aux questions que vous souhaiteriez poser sur le dossier.

Je vous prie de croire Madame le Maire à l'assurance de mon profond respect

Isabelle Rousseau
Présidente

A handwritten signature in dark ink, reading 'Isabelle Rousseau', with a horizontal line drawn underneath it.